



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux psychiatriques

Question orale n° 1407

Texte de la question

M. Pierre Morel attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'avenir du centre hospitalier François-Tosquelles de Saint-Alban-sur-Limagnole. Il lui rappelle que la Lozère a été le premier département à se mobiliser pour l'accueil des personnes handicapées, quelle que soit la nature du handicap et que le CIADT de 1993 à Mende a consacré la vocation sanitaire et sociale de ce département. Aujourd'hui la Lozère bénéficie de nombreuses structures adaptées à tous les handicaps y compris mentaux, Le centre hospitalier de Saint-Alban a toujours été à la pointe mais depuis quelques années il n'a plus la considération qu'il devrait avoir par les services de l'État. C'est pourquoi il l'interroge aujourd'hui sur la problématique plus générale de la psychiatrie en France, sur le manque croissant de médecins psychiatres, afin qu'il lui apporte un éclairage réel sur la volonté du Gouvernement en la matière. Il ajoute que lorsqu'un conseil d'administration établit un projet pour un établissement il est fort désagréable que l'ARH vienne le remettre en cause.

Texte de la réponse

SITUATION DES ETABLISSEMENTS PSYCHIATRIQUES EN LOZERE

M. le président. La parole est à M. Pierre Morel-A-L'Huissier, pour exposer sa question, n° 1407.

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Monsieur le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, je veux vous entretenir d'un sujet qui me tient à cœur et qui concerne les personnes handicapées et les personnes âgées. Je sais que vous êtes vous-même très sensible à ces questions ; nous avons pu constater votre implication dans les centres de handicapés que vous avez visités lors de votre venue en Lozère.

Depuis un certain nombre d'années, la Lozère s'est vu reconnaître une vocation sanitaire et sociale. Elle a choisi de s'occuper du handicap et du handicapé, du berceau jusqu'à la tombe. Deux personnes se sont particulièrement impliquées dans cette action : l'abbé Oziol et Jacques Blanc. Notre département est ainsi devenu un pôle d'excellence en matière d'accueil des personnes handicapées.

Un problème se pose aujourd'hui en psychiatrie. Je n'ignore pas les difficultés que suscite le recrutement de médecins. Mais le pôle de Saint-Alban s'interroge. Rappelons-le, cette structure, qui compte un centre hospitalier spécialisé, existe depuis des années. Ce centre organise régulièrement des journées de psychiatrie et s'occupe tout particulièrement de ce secteur de la médecine. Or différents niveaux de décision s'entrechoquent : direction, conseil d'administration, président du conseil d'administration, ARH. Dernièrement, le projet d'élargissement qui avait été élaboré a été remis en cause par l'administration.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me donner des engagements sur les orientations de cet établissement en matière de traitement des psychotiques, de relations avec la Colombière à Montpellier ou avec l'unité d'alcoologie ? Quelle est la volonté réelle du Gouvernement en la matière ? Je sais qu'une mission sur la santé mentale est envisagée. Je n'ai pas pour habitude d'interpeller le Gouvernement. Si je le fais aujourd'hui, c'est que je ne voudrais pas que le remède soit pire que le mal. Je veux bien que cette mission vienne en Lozère. Mais je surtout qu'elle apporte une réponse.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux

personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*. Monsieur le député, comme vous l'avez rappelé, j'ai pu me rendre compte par moi-même, au cours d'une récente visite que j'ai accomplie en Lozère à votre invitation, de l'engagement des Lozériens dans le médico-social, de la vocation médico-sociale de ce département et de son implication dans la prise en charge des personnes souffrant de handicap.

Vous m'interrogez sur les problèmes de recrutement de médecins psychiatres auxquels est confronté le centre hospitalier François Tosquelles de Saint Alban sur Limagnole. Ce centre hospitalier, qui est le seul établissement psychiatrique de Lozère, ne parvient pas à pourvoir la totalité de ses postes par des praticiens titulaires. En effet, dans le secteur de la psychiatrie adulte, sur un effectif de 5,6 équivalents temps plein de postes de psychiatres, 2,1 postes sont pourvus par des praticiens contractuels et 2 par des praticiens intérimaires. En revanche, en psychiatrie infanto-juvénile, les deux postes de l'établissement sont occupés par des praticiens titulaires.

Cette difficulté de recrutement est accrue du fait de l'isolement géographique du centre hospitalier, qui est implanté au nord du département dans une commune de 1 500 habitants, située à quarante kilomètres de Mende.

Dans ce contexte, les postes non pourvus par des praticiens titulaires ont été déclarés prioritaires en termes de recrutement, ce qui permettra aux médecins candidats de bénéficier d'un régime indemnitaire spécifique.

Par ailleurs, Xavier Bertrand souhaite apporter des réponses à cette problématique majeure pour la qualité des soins que représente la démographie médicale. C'est le sens du plan d'action récemment présenté en conseil des ministres qui, par l'intermédiaire de mesures d'ordre incitatif d'amélioration des conditions d'exercice et de renforcement des formations, vise à favoriser un bon équilibre dans la répartition nationale des ressources médicales.

Mais au-delà de ce dispositif réglementaire, deux décisions récentes prises par le centre hospitalier et accompagnées par l'agence régionale de l'hospitalisation contribuent à limiter cet isolement géographique et à réduire les effets de la pénurie de psychiatres.

L'objectif prioritaire du projet d'établissement 2005-2010, qui a été approuvé par l'ARH au mois d'octobre dernier, consiste à regrouper à Mende, sur le site du centre hospitalier général, l'ensemble des lits d'admission du centre hospitalier de Saint-Alban. Actuellement, dix lits du centre hospitalier de Saint-Alban sont situés à Mende. Dans un délai de deux à trois ans, cette unité comptera vingt-cinq lits et sera implantée dans des locaux neufs à proximité immédiate de l'hôpital de Mende.

L'implantation de ces lits d'hospitalisation dans la principale agglomération lozérienne aura également pour effet de rendre cette unité plus attractive pour les psychiatres.

Par ailleurs, une coopération a été développée entre le centre hospitalier de Saint-Alban et les services de psychiatrie du centre hospitalier universitaire de Montpellier. Dans ce cadre, un poste de psychiatre à temps partagé entre les deux établissements a été créé. Ainsi, le titulaire de ce poste recruté par le centre hospitalier universitaire de Montpellier effectue la moitié de son temps de travail sur le site de Saint-Alban.

Vous évoquez également le projet d'établissement que le centre hospitalier a adopté au mois de juillet 2005. Au delà du regroupement des capacités d'admission à Mende, ce projet prévoit notamment la réhabilitation des locaux de Saint-Alban, la création d'une unité de cinq lits destinée aux adolescents à Mende et la transformation de douze lits d'alcoologie en quinze places d'hospitalisation de jour de post-cure psychiatrique.

L'agence régionale de l'hospitalisation a validé l'essentiel de ce projet en approuvant le regroupement dans des locaux neufs de l'unité d'admission et de l'unité d'adolescents sur le site de Mende, ainsi que le principe d'une première phase de réhabilitation des services de Saint-Alban.

En revanche, je tenais à vous préciser à nouveau qu'une expertise complémentaire doit être réalisée sur le projet de création de dix places de post-cure psychiatrique, au regard des orientations du schéma régional d'organisation sanitaire 2005-2010 et sur la base d'un projet argumenté dont l'élaboration incombe aux psychiatres concernés.

Enfin, vous m'interrogez sur la mission que le ministre de la santé et des solidarités a souhaité diligenter et qui se déroulera en Lozère au mois de février prochain. Cette mission a pour objectif d'étudier les possibilités de rapprocher ces trois établissements complémentaires que sont le centre hospitalier de Mende, la clinique de Marvejols et le centre hospitalier de Saint-Alban, afin d'améliorer le parcours de soins des patients lozériens et de mutualiser les ressources de ces structures de taille réduite. Les conclusions de cette mission seront

naturellement portées à votre connaissance et à celle de l'ensemble des élus du département.

M. le président. La parole est à M. Pierre Morel-A-L'Huissier.

M. Pierre Morel-A-L'Huissier. Je vous remercie de votre réponse, monsieur le ministre. Connaissant vos capacités d'écoute, je vous demande simplement, lorsque l'audit aura été réalisé, d'arbitrer en faveur de cet établissement.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1407

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 790

Réponse publiée le : 1er février 2006, page 500

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 31 janvier 2006